

318

P **NP**

DM46

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LE 11 juin 2015

PAR

**YVON ROY, CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

, Saint-Cyprien de Napierville, JOJ 1L0

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

En 2011 un projet de parc éolien à St-Valentin, municipalité contigüe à la nôtre, a été refusé par le gouvernement Charest par manque d'acceptabilité sociale.

Le projet de parc éolien de St-Cyprien est en tout point comparable. Même population. Même géographie. Même vent. Même manque d'acceptabilité sociale.

Voilà une liste de situations illustrant bien la non acceptabilité sociale :

- Une pétition majoritaire s'opposant au projet éolien couvrant les territoires de St-Cyprien-de-Napierville, de St-Valentin, de St-Bernard-de-Lacolle et signée par de nombreux citoyens de Lacolle, de Napierville, de St-Blaise et de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix a été remise au premier ministre Philippe Couillard par le député d'Huntington M. Billette.
- Une coalition de 7 maires des municipalités voisines qui refusent les éoliennes en terre agricole, appuyée par des résolutions en ce sens de leur conseil.
- Un maire en conflit d'intérêts puisque récipiendaire éventuel d'éoliennes sur ses terres agricoles qui, publiquement, se retire de toutes discussions, mais qui, en coulisses, tire les ficelles.
- Ce maire et EDK poursuivent en justice la municipalité à grands frais pour casser un règlement qui s'oppose aux éoliennes sur son territoire.
- Des conseillers municipaux muselés par la crainte d'être à leur tour poursuivis tout comme l'ont été l'ex maire Tremblay et un conseiller du précédent conseil.
- La population n'a été à peu près pas consultée et ce malgré la longue liste fournie par EDK à la commission dont les premières communications débutent en 2010 alors que cette même population se débattait contre le projet de St-Valentin et que le conseil municipal du temps refusait catégoriquement ce projet par grand manque d'acceptabilité sociale locale et régionale. EDK a fait quelques efforts d'information. A mon humble avis, la communication ne constitue pas un acte de consultation. Une consultation implique des échanges qui n'ont pas eu lieu.
- Une population déchirée par des chicanes entre parents, entre voisins et ce depuis l'arrivée du projet de St-Valentin. Ce sont des situations qui vont perdurer dans le temps même si les projets ne vont pas de l'avant.
- Dans tous les projets éoliens, des spécialistes de certains ministères ont réalisé des études sérieuses pour protéger la faune (chauves-souris, grenouilles, les oiseaux, etc.). Qu'en est-il des humains vivants sur ces

territoires? Tout ce qu'on arrive à nous dire est qu'il n'existe pas assez d'études concluantes démontrant hors de tout doute qu'il y a des effets négatifs sur les humains. A ce titre, ne sommes-nous pas aussi des animaux qui mériteraient autant de considérations? N'existe-t-il pas un principe généralement reconnu partout sur la planète? : **DANS LE DOUTE, ON S'ABSTIENT.**

- Les audiences de la commission ont démontré sans l'ombre d'un doute que le choix, politique ou non, des distances séparatrices des éoliennes crée des classes différentes de citoyens. Celles des urbains favorisés au détriment de celles des ruraux, celles des espaces religieux, celles des organismes touristiques, que les MRC fonctionnent en silo créant encore des disparités envers les petits citoyens sans grands moyens de défense. À preuve, la MRC des Jardins de Napierville a des distances séparatrices pour les éoliennes inférieures à celle du Haut Richelieu et de la MRC du Haut St-Laurent pourtant, elles aussi, hautement agricoles. Est-ce que les citoyens de notre MRC valent moins que ceux des MRC voisines? Si c'est bon pour l'un, c'est bon pour l'autre. Le sacro-saint « **pas dans ma cour** » semble être bon pour les agglomérations urbaines mais décrié lorsqu'applicable en ruralité. Voilà d'autres brèches à l'acceptabilité sociale qu'on ne peut ignorer.
- La CPTAQ, pourtant un organisme voué à la protection du territoire agricole, a donné son aval à ce projet. Remplit-elle bien sa mission? Est-elle vraiment indépendante dans ses décisions? Bien que la loi soit toute en nuance, lui donnant le pouvoir d'aliéner nos meilleures terres agricoles, la CPTAQ a-t-elle considéré le fait que les meilleures terres agricoles du Québec diminuent comme peau de chagrin? Il semble que non!
- Les parcs éoliens peuvent très bien être installés sur les 90% du territoire québécois non habité et non agricole évitant ainsi la controverse de l'acceptabilité sociale. Le bien-être humain, social et démocratique a un prix que notre société doit payer.
- Bien qu'étant un élément économique en soi, la production d'électricité de source éolienne en situation énergétique largement excédentaire crée une situation de non acceptabilité sociale, attendu que les pertes occasionnées par l'achat de cette énergie sont refilées aux consommateurs que nous sommes.
- L'acceptabilité sociale fait partie intégrante des principes qui guident les décisions de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis le début de l'aventure éolienne du Québec. Contrairement à ce qui est parfois véhiculé par certains groupes écologique en faveur de l'éolien,

l'acceptabilité sociale ne doit pas être mesurée au niveau national mais bien dans le milieu où doivent être installés les divers projets éoliens.

ACCEPTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Le Québec est en situation de surplus énergétique pour plusieurs années à venir. Hydro Québec en ajoutera à ses surplus lorsque tous les projets de la Romaine entreranno finalement en production en 2016 et 2017, de même que toutes les autres petites centrales hydro-électriques, que le gouvernement vient d'approuver.

Au cours de la première partie des audiences, j'ai demandé les données détaillées sur le régime des vents tel que mesurés par le mât installé sur le site convoité. EDK a refusé sèchement de déposer ces données sans donner de raisons et la commission n'a pas jugé bon d'accueillir ma demande. Pourtant le vent est la matière première essentielle. Ma demande avait pour but d'établir le niveau de production probable d'énergie car toute cette énergie sera achetée par Hydro Québec qui refile son manque à gagner aux petits consommateurs. Il aurait été bon d'en avoir une idée plus précise.

Quand le gouvernement Charest a autorisé les premiers parcs éoliens, Hydro Québec pouvait vendre avantageusement ses surplus dans l'est des États-Unis. Mais voilà que, depuis ce temps, l'industrie des gaz et du pétrole de schiste aux États-Unis s'est développée à un point tel qu'ils sont devenus les plus grands producteurs de pétrole de la planète. Ils n'ont plus besoin de notre énergie. En vertu de la politique d'achat local bien encrée de nos voisins du sud, notre marché lucratif s'est envolé en fumée nous laissant avec nos surplus. Devons-nous continuer de nous enfoncer avec l'énergie éolienne? Voilà bien une mauvaise façon de créer de la richesse.

Un des objectifs visés par l'éolien était le développement régional. Très bien tant et aussi longtemps qu'on pouvait liquider profitablement cette énergie. Actuellement l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de vente de toute cette énergie est tel qu'on subventionne ces emplois à une hauteur socialement inacceptable.

Bien que le premier ministre Couillard ait déclaré récemment que l'arrivée d'une ou deux grandes entreprises énergivores tel une aluminerie réduirait à zéro nos surplus, il n'en demeure pas moins que la production éolienne coûte trop cher.

En ajoutant une inflation annuelle de 2% au prix d'acquisition actuel de 15¢ le kWh le prix serait alors près de 22¢ le kWh à la fin du contrat avec EDK. Nul doute que le prix de vente aux consommateurs québécois n'atteigne ce niveau encore moins en ce qui concerne l'énergie de haute puissance des grandes industries. Nous resterions donc en déficit avec la production énergétique éolienne. Ces déficits seront toujours refilés aux petits consommateurs, tel qu'il en a été le cas cette année.

Le Québec en nationalisant son hydro électricité s'est fièrement créé une source de richesse en énergie verte parmi les plus puissantes du monde. L'Alberta avec son pétrole a su retourner cette richesse à ses citoyens. Nous devons faire de même en gardant nos tarifs d'électricité bas. Cessons de dilapider notre richesse en continuant de produire à perte de l'énergie éolienne dont nous n'avons pas besoin.

Voilà pourquoi le BAPE doit recommander au ministre David Heurtel de convaincre le conseil des ministres d'annuler le projet de parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville.